



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS
CANTON DE MALESHERBES

MAIRIE DE MONTLIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Juin 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Loiret

L'an 2025, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 16/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/06/2025.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SINIC André, M. BERTRAND Charles, M. DEJARDIN Mathieu

Excusé ayant donné procuration : M. MENEAU Gilles à M. FAZILLEAU Philippe

Excusés : M. SEVIN Jean-Louis, M. MONTIER Tanguy

Absents : M. LECARDEUR Jean-François, M. PEGUY Thierry

Secrétaire de séance : M. DEJARDIN Mathieu

D2025_22 – Demandes de subventions complémentaires 2025

Le Maire rappelle les délibérations D2025_10 et D2025_14 attribuant les subventions communales 2025.

Il est demandé à l'assemblée de statuer sur 3 demandes de subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **approuve** les subventions communales complémentaires :
 - ◆ MFR du Pithiverais 30,00 €
 - ◆ USEP - Ecole élémentaire de Boiscommun 120,00 €
 - ◆ Les Amis de la Bibliothèque = Médiathèque 150,00 €
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 article 65748 du Budget Primitif ;
- **autorise** le Maire à procéder au versement des subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 25/06/2025

Le Maire,

M. BEAUDEAU Didier

Le Secrétaire de séance,

M. DEJARDIN Mathieu

 

